



Politique

Divorce entre électeurs et politiques ?

Hervé Le Bras, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) dresse le constat suivant : si l'on additionne les pourcentages obtenus par les candidats à la présidentielle de 2002 qui ont appelé à voter « non » au référendum de mai 2005 (Mégret, Le Pen, Saint-Josse, Boutin, Hue, Chevènement, les troskistes et 55 % du vote Jospin pour tenir compte de la répartition des tendances à la tête du PS), on obtient les 56 % de « non ».

Ainsi, selon Hervé Le Bras, il est « inutile de faire appel à la circulaire Bolkenstein, à la négociation sur l'entrée de la Turquie, au plombier polonais et à l'indigeste épaisseur du traité pour expliquer le succès du " non " ».

Il y aurait donc une bonne correspondance entre les opinions de l'électorat et celles des dirigeants politiques. Pour Hervé Le Bras, « dire qu'il y a divorce entre les électeurs et les politiques est tout simplement faux. La distorsion existe seulement entre la composition du Parlement et l'électorat, du fait du scrutin uninominal ».

Dès lors, pourquoi ni Chirac ni les dirigeants du PS n'ont-ils pas tenu compte de cette possible attitude scientifique en politique et n'ont-ils pas accordé de crédit aux statistiques ?

Source : Hervé Le Bras, « Science politique », *La Recherche* n° 391 de novembre 2005 (p. 95).



Economie

La presse nationale en parle Le « très discret groupe familial Lactalis »

Le groupe familial mayennais Lactalis (ex-Besnier), premier fromager européen connu pour son camembert Président, le lait Lactel ou le beurre Bridel, a partiellement racheté, en décembre 2005, les yaourts du géant suisse Nestlé. Et en janvier 2006, c'est Galbani, le leader italien du fromage, qui est entré dans le groupe Lactalis.

Lactalis, précise *Le Monde* dans son édition du 17 janvier 2006, a connu une internationalisation rapide au cours des dernières années. Avec 2,3 milliards d'euros, le groupe mayennais réalise désormais plus de 40 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Deuxième groupe agroalimentaire français derrière Danone, Lactalis réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires total de 6 milliards d'euros. Le groupe, ajoute *Le Monde*, traite chaque

jour « près de 19 millions de litres de lait, collecte auprès de 25 000 producteurs dans le monde, 6,5 milliards de litres (6,3 de lait de vache, 170 millions de lait de brebis et 70 millions de lait de chèvre). Avec 20 500 salariés, dont 7 500 hors de France, Lactalis est même devenu le premier exportateur laitier français et le 65^e exportateur français, tous secteurs confondus ».

Dans le contexte d'une économie mayennaise plutôt morose, on ne peut que se réjouir du dynamisme du groupe Lactalis. Un succès que vient cependant ternir la condamnation de l'ancien président du directoire pour « falsification » du lait de consommation entre 1993 et 1997 (voir *Ouest-France* du 27 janvier 2006, page 4). Lactalis, cependant, doit faire appel du jugement.



A votre agenda

Femmes et Hommes dans l'Eglise le jeudi 2 mars 2006, à Craon

Le jeudi 2 mars, à 20h30, salle du Mûrier, à Craon, l'Université rurale du Pays de Craon organise une conférence-débat avec M.T. Van Lunen Chenu, théologienne protestante, membre du collectif « Femmes et Hommes en Eglise ».

Cette conférence aura pour thème la « place des femmes en religion : les droits de l'homme, les non

droits de la femme ? » : contradiction entre les droits de l'homme dans la société et les statuts de marginalisation / infériorisation des femmes en religion ; en quoi ce débat concerne toute la société ?

Tarifs : 3 euros.



Courrier des lecteurs

Suite à la « pensée hebdomadaire » du 27 janvier dernier et à l'instar de Martin Luther King, Alain Pers (Laval) a fait le rêve de « voir tous les concepteurs de logiciels de jeu pour enfants s'entendre pour s'interdire de calquer quasiment uniquement une seule réalité du monde qui est la violence ». Et de rêver à « voir ces mêmes concepteurs s'obliger à "forcer" le marché avec des

jeux sur la musique, la peinture, la sculpture, la logique, la réflexion... Cela sera sans doute aussi passionnant et éviterait aux enfants, peut-être, d'arriver à l'école avec un poignard, qui est le même que celui de tel "héros", ou un pistolet... Il n'y a pas si longtemps, leurs parents arrivaient dans la même école avec un goûter dans leur cartable ! »



En bref

Débat obligatoire...

Un maire averti en vaut deux... S'il prend une délibération en indiquant que tel point à l'ordre du jour ne saurait donner lieu à débat, il prend le risque de voir la délibération annulée par un Tribunal administratif. Comme l'a rappelé celui de Pau (7 juin 2005), aucune délibération ne saurait

être adoptée sans un débat public. En l'occurrence, huit conseillers, en forme de protestation, avaient quitté la salle du conseil municipal : or, cela ne pouvait tenir lieu de débat...

Source : *La Gazette* du 9 janvier 2006 (p. 47).

La pensée hebdomadaire

« L'étoile la plus proche de nous, mis à part notre Soleil, est appelée Proxima du Centaure et se situe à quatre années-lumière – une distance telle qu'il faudrait environ dix mille ans au plus rapide de nos vaisseaux spatiaux pour l'atteindre ».

Stephen Hawking, *Une belle histoire du temps*, Paris : éd. Flammarion, 2005 (p. 13).